



© DELABIE

DELABIE

L'accessibilité dans les sanitaires des établissements de santé : repenser les espaces publics

DELABIE, leader européen des équipements sanitaires pour les lieux publics, propose des solutions innovantes, durables et adaptées aux exigences d'accessibilité, de robustesse et d'hygiène. Fondée en 1928, l'entreprise familiale française s'est imposée comme un acteur incontournable sur le marché grâce à sa gamme spécialisée dans les équipements sanitaires pour établissements recevant du public (ERP), tels que les hôpitaux, écoles, hôtels ou encore centres sportifs. En combinant expertise technique, design universel et engagement pour la durabilité, DELABIE offre des produits qui répondent aussi bien aux besoins des professionnels qu'aux attentes des utilisateurs.

Dans le cadre de ses initiatives visant à promouvoir des solutions adaptées et inclusives, le Groupe DELABIE a récemment organisé un webinaire autour de la thématique : « *Accessibilité dans les sanitaires des lieux publics : cadre réglementaire et nouvelles attentes* ». Cette session, orchestrée par Élodie Picourt, entourée de Kévin Marivin et Pedro Mariano d'HB Développement, ainsi que Romain Viault du cabinet ARCHITECTE [S], a décrypté les enjeux réglementaires et les tendances actuelles en matière d'accessibilité. Ensemble, ils ont exploré les obligations légales, les défis techniques et les innovations nécessaires pour concevoir des espaces sanitaires inclusifs et adaptés à tous les utilisateurs, en mettant en avant les solutions concrètes et les valeurs portées par le Groupe DELABIE.

Propos recueillis auprès d'Élodie Picourt, consultante experte en accessibilité chez DELABIE



Comment définir la notion d'accessibilité ? Qui est concerné ?

Élodie Picourt : L'accessibilité concerne avant tout les personnes à mobilité réduite (PMR). Mais il est crucial de comprendre que cette notion dépasse largement les seules personnes en fauteuil roulant. Cela inclut aussi les personnes âgées, les femmes enceintes, les enfants en bas âge ou encore celles et ceux souffrant d'une condition temporaire, comme une jambe cassée ou une maladie impactant leur mobilité. L'accessibilité vise à garantir que chaque personne puisse interagir avec son environnement de manière autonome et sécurisée. Elle est particulièrement importante dans les sanitaires des lieux publics, car ces espaces doivent être adaptés pour répondre à des besoins très variés. Dans les établissements de santé, où les usagers sont encore plus diversifiés (patients, soignants, visiteurs, ...) cette exigence devient un impératif éthique et fonctionnel.

Quels sont les principaux cadres législatifs en matière d'accessibilité ?

É. P. : En France, tout commence avec la loi handicap de 2005, qui impose l'accessibilité des établissements recevant du public (ERP). Cette loi vise à permettre à toutes les personnes, quels que soient leurs besoins, d'accéder aux lieux publics et privés, comme les hôpitaux, les écoles, les restaurants ou les commerces. Depuis, plusieurs arrêtés ont précisé les exigences selon le type d'ERP et la date de dépôt du permis de construire. Par exemple, l'arrêté du 20 avril 2017 s'applique aux permis déposés après le 1^{er} juillet 2017 et fixe des normes détaillées pour les sanitaires PMR : espace de manœuvre, dimensions des équipements, hauteurs de pose... Cela dit, la loi ne couvre pas tout. Elle pose une base solide, mais chaque projet doit aller au-delà pour répondre aux besoins spécifiques des usagers, surtout dans les environnements exigeants comme les établissements médicaux.

Quels éléments sont indispensables pour garantir l'accessibilité des sanitaires ?

É. P. : Les installations sanitaires doivent répondre à plusieurs critères fondamentaux. Parmi eux :

- un espace de manœuvre : un diamètre libre de 1,50 mètre pour permettre aux fauteuils roulants de pivoter à l'intérieur du cabinet d'aisance ou devant la porte.
- un espace d'usage : un rectangle de 80 x 130 cm adjacent à la cuvette pour faciliter les transferts latéraux.

- une hauteur adaptée des équipements : la cuvette doit être située entre 45 et 50 cm du sol, ce qui correspond à la hauteur moyenne d'un fauteuil roulant.
- des barres de maintien : une barre fixe et, idéalement, une barre rabattable, placées de manière ergonomique pour offrir sécurité et soutien pendant les transferts ou le relèvement.

Chaque élément est pensé pour optimiser la sécurité, l'autonomie et le confort des utilisateurs. Ces exigences sont encore plus cruciales dans les hôpitaux, où les patients peuvent être dans des états de mobilité temporairement réduite.

En quoi la conception universelle change-t-elle la donne pour les sanitaires PMR ?

É. P. : Le design universel ou « *design pour tous* » est une philosophie qui vise à concevoir des produits et des espaces utilisables par tout le monde, sans distinction. Historiquement, les équipements PMR avaient une apparence souvent stigmatisante et peu esthétique. Cela pouvait décourager leur utilisation et créer une barrière psychologique. Aujourd'hui, nous voulons des équipements inclusifs, qui s'intègrent harmonieusement dans leur environnement. Par exemple, chez DELABIE, nous avons développé la gamme Be-Line®, qui propose des barres de maintien et des sièges de douche esthétiques, avec des finitions modernes comme le noir mat ou l'anthracite métallisé. Ces produits sont fonctionnels, élégants et conviennent à tous, sans compromettre l'ergonomie ni la sécurité.

Quels sont les défis spécifiques pour les sanitaires dans les établissements de santé ?

É. P. : Dans les établissements de santé, les défis sont nombreux. Ces lieux doivent répondre aux besoins d'une grande diversité d'usagers : patients en rééducation, personnes âgées, visiteurs, personnels soignants. Les équipements doivent donc être universels, mais aussi robustes pour résister à une utilisation intensive. Les normes d'hygiène sont particulièrement strictes. Par exemple, nous recommandons l'utilisation de robinets automatiques sans contact, qui réduisent les risques de contamination tout en facilitant leur usage pour les personnes ayant une force réduite. L'ergonomie et la simplicité d'utilisation des équipements deviennent donc des priorités absolues.

Comment concilier esthétique, ergonomie et coût dans les projets d'accessibilité ?

É. P. : Contrairement à certaines idées reçues, le design accessible ne doit pas forcément être coûteux.

Si l'on considère le budget global d'un bâtiment, le coût des équipements sanitaires PMR reste une proportion infime, mais leur impact est immense. Investir dans des produits robustes et esthétiques, comme ceux de la gamme Be-Line®, évite de devoir les remplacer fréquemment, tout en valorisant l'image des lieux. Par ailleurs, il est ridicule de négliger l'esthétique sous prétexte de coûts. Par exemple, installer une barre de maintien bas de gamme dans un environnement sanitaire sophistiqué peut ruiner tout l'effort décoratif. Le vrai coût réside dans une mauvaise planification qui néglige la qualité et la durabilité des équipements.

Quels sont les équipements recommandés pour les douches accessibles ?

É. P. : Les douches accessibles nécessitent dans un premier temps un siège de douche rabattable ou amovible pour convenir à tous les usagers. Une barre en T, qui combine appui horizontal pour le transfert, le maintien, vertical pour le relèvement, et un support pour la douchette. Enfin, une douche à siphon sans ressaut (moins de 2 cm), même si nous recommandons une douche totalement sans ressaut pour une meilleure ergonomie. En somme, ces équipements doivent être robustes, pratiques et adaptés à tous les utilisateurs. Par exemple, un mitigeur thermostatique à commande unique permet de régler facilement la température et l'ouverture / fermeture, même avec une dextérité limitée.

Quelles évolutions observe-t-on dans les installations PMR des ERP ?

É. P. : Nous constatons une évolution positive, mais encore lente. Beaucoup d'ERP restent non conformes, et l'obtention d'aides, comme le Fonds territorial d'accessibilité, joue un rôle déterminant pour accélérer les mises aux normes. En parallèle, les fabricants innovent pour développer des produits alliant esthétique et robustesse, tandis que les professionnels du bâtiment s'efforcent de mieux intégrer ces équipements dans des projets globaux. Nous voyons également une évolution dans la perception des espaces PMR : on ne les pense plus uniquement comme des lieux adaptés, mais comme des espaces inclusifs, valorisants et agréables pour tous.

Dans quelle mesure les produits PMR dans les ERP diffèrent-ils de ceux pour les particuliers ?

É. P. : Les produits pour les ERP doivent être bien plus robustes et résistants, car ils subissent une utilisation intensive et parfois des comportements peu respectueux. Nos produits sont testés pour supporter des charges élevées, avec un marquage CE et une garantie de 30 ans. En revanche, les produits destinés aux particuliers sont souvent plus personnalisés et adaptés aux besoins spécifiques de leur

utilisateur. Dans les ERP, nous ne pouvons connaître l'utilisateur à l'avance : ni son poids, ni sa taille, ni son handicap. L'approche universelle permet de proposer des produits adaptés à tous.

Quel est l'avenir de l'accessibilité dans les lieux publics ?

É. P. : L'avenir réside dans l'inclusion et le design universel. Nous devons aller au-delà des simples normes et penser des espaces où chaque utilisateur se sent à l'aise, peu importe ses capacités. Cela signifie aussi intégrer l'accessibilité dès la conception des bâtiments, au lieu de l'ajouter comme une contrainte réglementaire. En rendant les lieux publics plus inclusifs, nous créons des espaces valorisants pour tous, tout en renforçant l'attractivité des établissements. ■

Vous pouvez retrouver ce webinar dans son intégralité à l'adresse ci-dessous :



©DELABIE